

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 1 juin 2017, s'est réuni au sein de la salle des mariages sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, Mme Ana PEREIRA, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT- MAUFROY, Mme. Marie-line BOUCHAUT, M. Aberrahman FERCHICHI, Mme. Corinne LANGLES, Mme. Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme. Janine LOPEZ, Mme. Sarah BOUZID, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

- Mme Séverine LEVE à partir de 19h20
- M. Van Phuoc TRAN à partir de 19h15

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Frédéric Nicolas représenté par M. André VEYSSIERE
M. Michel ADAM représenté par M. Jacques GUILLEMAN
M. Abdelaziz GUEMICHE, représenté par Mme Véronique POISSON
Mme Ghislaine JENNER représentée par Mme Ana PEREIRA
Mme. Martine GESELL représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY
Mme Julie SANS représentée par Mme Séverine LEVE à partir de 19h20
M. Fradique MENDES-FERREIRA représenté par M. Michel CLAVEL
Mme Amel SRAIDI représentée par M. Malet DRAME
Mme Khadija ID HAMOU représentée par Mme Corinne LANGLES
Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par Mme Marie-Line BOUCHAUT
M. Faouzy GUELLIL représenté par Mme Janine LOPEZ

ABSENTS :

Mme Séverine LEVE jusque 19h20
Mme Julie SANS jusque 19h20
M. Van Phuoc TRAN jusque 19h15

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Quentin GESELL

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

✦ Décision n° 2017/050 en date du 29/03/2017 :

Contrat de services PLATINE pour la maintenance du classeur rotatif du Centre Municipal de Santé

✦ Décision n° 2017/051 en date du 04/04/2017 :

Conventions de prêt des outils de sensibilisation du Sytcom

✦ **Décision n° 2017/052 en date du 04/04/2017 :**

Convention d'objectif et de financement de la Caisse d'allocation familiales de la Seine Saint Denis- Centre social « Animation globale »

✦ **Décision n° 2017/053 en date du 04/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le « Lycée privé et UFA Robert Schuman »

✦ **Décision n° 2017/054 en date du 04/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association « Les délices de Nini »

✦ **Décision n° 2017/055 en date du 10/04/2017 :**

Convnetion de mise en partenariat entre la ville de Dugny et Ecolife

✦ **Décision n° 2017/056 en date du 11/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec un administré

✦ **Décision n° 2017/057 en date du 13/04/2017 :**

Organisation de mini séjours pour les jeunes au mois de juillet 2017

✦ **Décision n° 2017/058 en date du 13/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec la Ville de JAUNAY-CLAN

✦ **Décision n° 2017/059 en date du 13/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association « Les délices de Nini »

✦ **Décision n° 2017/060 en date du 14/04/2017 :**

Contrat de cession de droits de représentation avec la société Les Lucioles – Spectacles « Lit d'embrouilles », le 21 avril 2017

✦ **Décision n° 2017/061 en date du 24/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec un administré

✦ **Décision n° 2017/062 en date du 24/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Directeur de l'école élémentaire Paul Langevin

✦ **Décision n° 2017/063 en date du 24/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Directeur de l'école maternelle Marcel Cachin

✦ **Décision n° 2017/064 en date du 25/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association « Sporting Club et de loisirs »

✦ **Décision n° 2017/065 en date du 25/04/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Directeur de l'école élémentaire Henri Wallon

✦ **Décision n° 2017/066 en date du 02/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec la Mission Locale Intercommunale

✦ **Décision n° 2017/067 en date du 09/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec Ibert Syndic

✦ **Décision n° 2017/068 en date du 04/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association Bouliste Dugnysienne

† **Décision n° 2017/069 en date du 09/05/2017 :**

Protocole d'accord avec l'association « 193 SOLEIL » - Spectacles « Un coquelicot crie dans l'orge bleu » et « Petit Opéra Bouche »

† **Décision n° 2017/070 en date du 11/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association Culturelles des Musulmans de Dugny

† **Décision n° 2017/071 en date du 15/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association « Sporting Club Dugnysien »

† **Décision n° 2017/072 en date du 15/05/2017 :**

Avenant n°1 au marché n°2016/009 ayant pour les prestations du lot n°2, intitulé « Bâtiment TCE » dans le cadre de la consultation portant sur les « Travaux de construction de DOJOS et Salle Pieds-Poings, rue Léo Lagrange à DUGNY au sein du complexe sportif Alain Mimoun »

† **Décision n° 2017/073 en date du 15/05/2017 :**

Avenant n°2 au marché n°2016/009 ayant pour les prestations du lot n°2, intitulé « Bâtiment TCE » dans le cadre de la consultation portant sur les « Travaux de construction de DOJOS et Salle Pieds-Poings, rue Léo Lagrange à DUGNY au sein du complexe sportif Alain Mimoun »

† **Décision n° 2017/074 en date du 15/05/2017 :**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Spectacle « I LOVE PIAF », samedi 27 mai 2017

† **Décision n° 2017/075 en date du 15/05/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association Bouliste Dugnysienne

Subventions aux associations locales- Année 2017

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
24 voix POUR,**

6 conseillers municipaux, membres d'associations locales, ne prenant pas part au vote

- **APPROUVE** le tableau de répartition ci-dessous et les montants qui y figurent :

Associations	Subventions attribuées
Association Bouliste dugnysienne	500€
Basket Ball Association	15 000€
Club sportif et de loisirs de Dugny	1000€
Dugny Step Dance	1200€
Esprit vif 93	3500€
Foot à 7	300€
Gymnastique volontaire	800€
Taekwondo Dugny	2000€
Union sportive de Dugny	10 000€
Tennis club dugnysien	12 000€
La Bourgetine	2000€
Association solidarité pour l'Afrique et ailleurs	400€
Club Gaston Dutour	13 400€
Les délices de Nini	800€
Amicale des locataires Larivière	100€
Amicale des propriétaires l'Hermitage	200€
Amicale des locataires Saint Exupéry	100€
Association ensemble au Pont Yblon	500€

Familles Dynamique	200€
Prévention routière	500€
Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine Saint Denis	100€
Horizon cancer	400€
Vie libre 93	300€
Femmes solidaires 93	500€
Association Au-delà des maux	400€
Croix rouge française	2000€
Restaurant du cœur	1500€
Secours catholique	500€
FNACA	400€
868 ^{ème} section des médaillés militaires	150€
ACPG-CATM	300€
CAPC	80 000€

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **DIT** que l'attribution des subventions 2017 sera appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2017 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2017 auprès des associations locales, selon le tableau susmentionné.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.

Délibération n° 2017/47

Acceptation de la délégation relative à la délibération de l'Etablissement Public Territorial déléguant le Droit de Prémption Urbain à Monsieur le Maire

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la délégation relative à la délibération de l'Etablissement Public Territorial en date du 20 mars 2017, portant délégation du Droit de Prémption Urbain à Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au Droit de prémption Urbain permettant d'assurer la réalisation d'action ou d'opération à vocation purement communale.

Délibération n° 2017/48

Multi- Accueil – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine –Saint-Denis

Présentation par madame Ana PEREIRA,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement 2017/025 relative aux prestations de service « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement 2017/025 relative aux prestations de service « Etablissement d'accueil de jeunes

enfants » à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville, ainsi que tous documents, annexes ou avenant y afférant.

- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune

Délibération n° 2017/49

Affectation de la réserve parlementaire monsieur le Sénateur –Maire Vincent CAPO CANELLAS au titre de l'année 2017

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réfection de l'étanchéité et de reprise de façade au sein de l'école maternelle Nelson Mandela.
- **APPROUVE** l'affectation du montant de 10 000 euros proposé dans le cadre de la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur-Maire Vincent CAPO CANELLAS au titre de l'année 2017 en vue de son financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

<u>Subvention sollicitée au titre de la Réserve parlementaire 2017 de M. le Sénateur Maire Vincent CAPO CANELLAS (montant HT) :</u>		10 000 euros	Soit 37,22 % du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Coût prévisionnel du projet</u>	<u>Montant HT :</u>	26 867,71 euros	
	<u>Montant TTC :</u>	32 241,25 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur-Maire Vincent CAPO CANELLAS au titre de l'année 2017.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2017 de la ville.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire.

Délibération 2017/50

Affectation de la réserve monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2017

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'équipement des DOJOS et salles pieds-poings.
- **APPROUVE** l'affectation du montant de 15 000 euros proposé dans le cadre de la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2017 en vue de son financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

<u>Subvention sollicitée au titre de la Réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Sénateur</u>	15 000 euros	Soit 30,51 % du montant prévisionnel
---	--------------	--------------------------------------

Philippe DALLIER (montant HT) :			HT des travaux
Coût prévisionnel du projet	Montant HT :	49 172,28 euros	X
	Montant TTC :	59 071,74 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur Philippe DALLIER au titre de l'année 2017
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2017 de la ville
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire

Délibération n° 2017/51

Demande de surclassement démographique de la Commune de Dugny

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le Préfet de la Seine Saint Denis aux fins d'obtenir le surclassement démographique de la Commune de Dugny au regard de la comptabilisation de sa population issue des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, soit une population de 15 385 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes à intervenir pour l'obtention de ce surclassement démographique

Délibération n° 2017/52

Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du « Bouclier de Sécurité »

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal par
30 voix POUR,
3 CONTRE**

- **APPROUVE** la proposition d'extension du dispositif de vidéo protection.
- **APPROUVE** le projet de création au sein même du poste de Police Municipale de la Ville de Dugny d'un Centre de Supervision Urbain.
- **SOLLICITE** auprès de madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, les subventions au taux le plus haut possible pour la réalisation des projets tels que présentés dans le cadre du « Bouclier de sécurité », suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre du « Bouclier de sécurité » Région Ile de France (montant HT) :</u>	90 203,34 euros	30%
<u>Subvention sollicitée au titre du FIPD 2017</u>	91 797 euros	30,53%

<u>(montant HT) :</u>		
<u>Subvention sollicitée au titre du FIPD 2015</u> <u>(montant HT)</u> <u>Estimation au prorata pour les deux</u> <u>caméras rue Lorenzi</u>	38 485,11 euros	12,80%
<u>Autofinancement</u>	80 192,35 euros	X
<u>Montant total prévisionnel :</u>	300 677,80 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou comptable relatif au projet d'installation et d'optimisation du dispositif de vidéo protection et de création d'un centre de supervision urbain au sein du Poste de Police Municipale.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° 2017/53

Convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des médiathèques
Drancy – Dugny – Le Bourget

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des médiathèques Drancy-Dugny-Le Bourget à intervenir entre chacune des 3 villes concernées.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des médiathèques Drancy- Dugny-Le Bourget, à intervenir entre chacune des 3 villes concernées.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Ville.

Délibération n° 2017/54

Règlement de fonctionnement du Multi- Accueil

Présentation par madame Ana PEREIRA,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dispositions du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil annexé à la présente délibération et codifiant les rapports entre le Multi-Accueil et ses usagers.
- **DIT** que la délibération n° 2017/8 en date du 26 janvier 2017 portant règlement intérieur du Multi-Accueil de la ville de Dugny est abrogée et remplacée par le règlement annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à compter de la décision du Conseil municipal, ainsi que tous documents en lien avec ce dossier qui n'apporte pas de modifications substantielles à ses dispositions.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à appliquer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à compter de la décision du Conseil municipal et à apporter des modifications tant que celles-ci ne modifient pas les éléments substantiels de ses dispositions.

- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets des exercices concernés

Délibération n° 2017/55

Programmation 'Contrat de Ville' au titre de l'année 2017

Présentation par madame Séverine LEVE,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Chances aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une participation financière municipale au titre de l'action menée dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2017.
- **AUTORISE** le versement de la participation financière municipale aux porteurs de projets suivant le tableau ci-dessous :

Porteurs	Actions	Part ville
SHAM	Cabaret forain	4 500 €
193 Soleil	Interventions artistiques	1 500 €
Adie	Accompagnement et financement de projet et création micro entreprise	/
EPT Paris Terres d'envol	FIA	8 000 €
SOS victimes 93	Permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales	4200 €
Activ services 95	Ateliers d'éducation à la langue française	2 000 €
Ecole de conduite Oxygène 3 S (sport et santé, sécurité, solidarité)	Un permis un emploi	3 500 €

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget 2017 de la ville.

Délibération n° 2017/56

Communications diverses

Monsieur le Maire rappelle les dates des différents évènements qui auront prochainement lieu sur la ville :


- 17 juin 2017 à 11 h30 : Stade pour la pose de la 1^{ère} poutre en bois du DOJO
- 18 juin 2017 à 15h : Cérémonie Commémorative relative à l'Appel du 18 juin
Rond point du 16 août
Dépôts de gerbes
- 26 juin 2017 à 19h : Conseil municipal
- 30 juin 2017 à 11h30 : Inauguration de la place Générale Valérie André
- 30 juin 2017 : Monsieur le Maire précise que le 30 juin 2017, se tiendra vraisemblablement un conseil municipal relatif aux élections sénatoriales.

Madame Séverine LEVE donne des informations sur la candidature de Paris aux Jeux Olympique et informe l'assemblée de l'arrivée de la nouvelle collaboratrice au service logement.

La séance est levée à 20h20

Fait à Dugny, le 12 juin 2017

Le Maire



André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 13 juin 2017, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.

